



Rapport d'évaluation prospective d'Enda Rup
« UN AUTRE HORIZON URBAIN »



ENDA RUP
octobre 2010

ENDA RUP (Relais pour le Développement Urbain Populaire),
Ouest Foire, BP 27 083, Malick Sy, Dakar - Sénégal,
Tél. : (221) 33 820 07 72 - Fax : (221) 33 820 52 47;
Email : rup@enda.sn - Site web : www.enda.sn/rup

PLAN DU RAPPORT

ACRONYMES	4
INTRODUCTION	6
Première partie :	
L'analyse du contexte	8
I.1 - Les défis à relever	9
I.2 - Les enjeux révélés par l'évolution	10
Deuxième partie :	
Les réponses d'ENDA-RUP aux défis et enjeux	13
II.1 - Lieux sociaux investis.....	13
II.2 - Changements apportés et obstacles rencontrés.....	14
II.3 - Insertion dans les missions d'ENDA Tiers Monde	16
II.4 - Bilan des cinq dernières années	17
II.5 - Les capacités mises en œuvre pour l'opérationnalisation des programmes	21
Troisième partie :	
La plateforme stratégique de l'entité	24
III.1 - Rappel des tendances lourdes de l'urbanisation actuelle	25
III.2 - Les options stratégiques de l'entité.....	27
III.3 - La procédure de suivi et d'évaluation de la plateforme stratégique.....	34

ACRONYMES

AESN :	Agence de l'eau de Seine Normandie
AFD :	Agence française pour le développement
AFRICASAN :	Africa sanitation
AGFE :	Advisory group on forced evictions
AGETIP :	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
AMCOW :	African ministry conference on water
ANEW :	African network for sanitation and water
APECSY :	Association pour la promotion économique culturelle et sociale de Yoff
ASDI :	Agence suédoise de développement international
AURAN :	African urban risk analysis network
BAD :	Banque africaine de développement
CNUEH :	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
CRDI :	Centre de recherche pour le développement international
ENDA :	Environnement développement action
ENDA-ECOPOP :	ENDA-Economie populaire
EPFL :	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
FAO :	Food and agriculture organisation
FNS :	Fonds national suisse
FOCAUP :	Fonds communautaire pour l'assainissement des quartiers urbains pauvres
GIE :	Groupement d'intérêt économique
GIRE :	Gestion intégrée des ressources en eau
HIC :	Habitat international coalition
IFAN :	Institut fondamental d'Afrique noire
MAEE :	Ministère des affaires étrangères et européennes
MEC-FEPRODES :	Mutuelle d'épargne et de crédit des femmes productrices de Saint-Louis
MIGEC-CAM :	Mutuelle d'initiation à la gestion de l'épargne et du crédit du Cameroun
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économique
OMD :	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS :	Organisation mondiale pour la santé
ONG :	Organisation non gouvernementale

ONU :	Organisation des Nations unies
PAMECAS :	Partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
RUP :	Réseau urbain participé
UCAD :	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UEMOA :	Union économique et monétaire ouest africaine
UM-PAMECAS :	Union des mutuelles du partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal
UQAM :	Université du Québec à Montréal
WAC :	Water for african cities
WSSCC :	Water and sanitation services collaborative council

INTRODUCTION

Cet exercice fait suite à un ensemble d'études réalisées dans un passé récent soit au titre de l'auto-évaluation (projet Mouya Yara 2003, Etat des lieux des entités 2008, rapports annuels d'activités) soit dans le cadre de missions d'évaluation externe commanditées par des bailleurs de fonds pour des programmes ou de projets arrivés en fin de cycle (mission Ta Tu Thui – Paule Biyong 1996, mission J. Hecke 2005, mission H. Eriksson 2005, mission A. Wright 2008). Son caractère innovant réside dans la formulation d'un certain nombre de propositions en liaison avec la vocation de l'entité et qui recourent les orientations générales et les priorités déclinées dans la programmation stratégique de l'Organisation. L'écriture d'une telle feuille de route a en premier lieu exigé la revue de l'environnement dont les contraintes ne se limitent pas aux seuls défis posés par les processus à l'œuvre dans les établissements humains, mais portent également sur les modalités de la mobilisation des ressources nécessaires à la promotion du développement durable en milieu urbain africain. Si les enjeux de la durabilité sont de mieux en mieux perçus aussi bien à l'échelle locale que globale, leur traduction dans la réalité pour une amélioration du bien être des populations rencontre encore des obstacles d'ordre politique, juridique, économique et culturel. Tout est urgent et prioritaire dans les villes africaines, et, certains thèmes d'intervention présentant un grand intérêt théorique ou pratique mériteraient sans doute de figurer parmi les priorités de la plateforme stratégique de l'entité. Mais la rationalité veut que celle-ci valorise d'abord ce qui constitue le cœur de son métier et forme son identité : l'accompagnement des citoyens et des groupements de la société civile pour l'instauration d'une gouvernance concertée, le plaidoyer pour une application de leurs droits reconnus par la communauté internationale en matière d'accès aux services sociaux essentiels, la promotion de solutions alternatives dans le domaine de l'aménagement des zones d'habitat et la vulgarisation des bonnes pratiques contribuant à l'atteinte des objectifs principaux inscrits dans l'agenda 21 et peu ou prou repris par les OMD. Somme toute, il s'agit d'œuvrer pour que les besoins des individus et des familles les plus vulnérables (femmes, handicapés, enfants, pauvres...) soient pris en compte au sein d'établissements humains gérés sur le mode de l'inclusion et de la participation de l'ensemble des parties prenantes. L'enjeu sous-jacent est, dans le contexte d'une mondialisation ancrée sur les villes, de créer les conditions permettant une redistribution équitable des opportunités de développement personnel et collectif dans les sociétés urbaines.

Il importe cependant de préciser que l'atteinte des objectifs précités sera largement tributaire des contributions des partenaires financiers dans la mesure où le niveau de ses fonds de réserve ne laisse pas à l'entité une marge suffisamment large pour se prévaloir d'une autonomie dans le financement de ses projets. C'est également pour la même raison qu'il semble souhaitable de poursuivre, comme par le passé, la construction de synergies avantageuses avec les entités paires d'ENDA Tiers Monde. Au possible, cette coopération devra aller bien au-delà de l'échange d'informations et d'une simple harmonisation des intitulés de programmes au niveau de l'espace de concertation sur l'urbain ou à l'occasion des réunions inter-entités au sein de l'Organisation. Dans le contexte marqué par la baisse de l'aide au développement de telles collaborations devront s'étendre, sur une base formelle,

à une mutualisation des moyens techniques, financiers et humains sans préjudice de l'autonomie de chaque département.

Le questionnaire adressé aux diverses entités par le Secrétariat Exécutif a donné lieu, à l'interne, à une concertation entre les différents membres de l'équipe et la personne-ressource pressentie par le RUP pour l'assister à travers plusieurs réunions en juillet-août 2010 consacrées à l'explicitation du contenu de cette lettre de mission et à une implication collective au travail demandé. De la sorte, la revue de la méthode consacrée en analyse prospective a permis une explicitation pour une appropriation par les membres du comité de pilotage et plus généralement par l'ensemble des acteurs pertinents de l'équipe des tâches à remplir dans le cadre de l'exercice demandé. Les rapports commandés à la personne-ressource ont porté, selon la terminologie prospectiviste, sur une analyse rétrospective (description du contexte, bilan des interventions de l'entité dans la période récente) afin d'identifier les tendances lourdes de l'environnement dans lequel a évolué le RUP au cours des cinq dernières années, les facteurs et les mécanismes les ayant déterminées ainsi que les germes de changements induits par les activités menées sur le terrain. C'est sur la base de ce bilan orienté vers le futur qu'est construite la plateforme stratégique de l'entité qui tient compte non seulement des dynamiques repérées dans un passé récent dans les collectivités où l'entité est intervenue, mais elle cherche surtout à les infléchir dans l'idée de provoquer les changements structurels indispensables à l'inscription de ces nouveaux paradigmes sociétaux dans un scénario de développement durable. Les mises à niveau requises ont eu lieu dans le cadre des ateliers d'évaluation et de validation organisés en mi-septembre et en mi-octobre, avec la participation d'invités issus des organisations de la société civile, de la recherche-développement, des milieux académiques et des collectivités locales.

PARTIE I

L'analyse du contexte

Il est devenu un truisme d'avancer que le peuplement de la planète est devenu plus urbain et par conséquent moins rural que dans le siècle écoulé. Le dernier rapport des Nations Unies sur l'urbanisation du monde intitulé « *Révision des perspectives de l'urbanisation mondiale 2009* » indique qu'aujourd'hui 3,5 milliards de personnes représentant 50,5% de l'ensemble de la population de la terre vivent dans les villes. En outre il souligne l'inégale répartition de ces masses urbaines selon la taille des agglomérations et les régions.

Un peu plus de la moitié de cette population réside dans des centres de moins d'un demi million d'habitants. Le reste se localise dans 961 villes de taille supérieure dont les 54% dépassent les 5 millions de personnes. En d'autres mots, l'urbanisation en cours affiche une double tendance à la métropolisation et à la prolifération des petits centres et des villes intermédiaires. Les projections faites par l'ONU, la Banque Mondiale et l'OCDE convergent sur le maintien de cette dynamique dans le long terme. Selon le même rapport cité plus haut, l'Amérique du nord, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Europe et l'Océanie forment les régions les plus fortement urbanisées avec des taux d'urbanisation compris entre 70 et 82%. A l'horizon 2050, ils atteindront probablement plus de 84% dans cette partie du monde, sauf en Océanie. A contrario, l'Asie et l'Afrique représentent les continents les moins urbanisés avec environ 40%. Mais dans les prochaines décennies, leur retard actuel va se résorber avec une concentration probable de la population dans les villes à hauteur de 50% en 2030 et 60% vers 2050 d'après les prévisions. Sur le continent africain, les régions australe et septentrionale sont les plus en avance du point de vue des changements remarquables dans la répartition de leurs effectifs entre les milieux urbain et rural. Elles sont suivies par l'Afrique de l'est. Avec un taux de 32% en 2000, l'Afrique de l'ouest apparaît comme l'une des régions les moins urbanisées ; elle ne devance que l'Afrique centrale depuis peu.

Analysé en termes de rythme, le processus urbain dans les pays asiatiques et africains témoigne d'une intensité particulière en raison de la phase de transition traversée. Les villes y sont les points d'aboutissement d'un exode rural très actif auquel le croît naturel urbain tend progressivement à ajouter ses effets. Les métaphores ne manquent pas pour exprimer l'ampleur du phénomène. D'aucuns la qualifient d'explosion urbaine, d'emballement urbain, de révolution urbaine, de ruée vers les villes... Cette emphase prend tout son sens si l'on tient compte du contexte de sous-développement dans lequel sont inscrites ces mutations socio-spatiales. Contrairement aux premières manifestations du fait urbain à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle dans les pays industrialisés où les gens allaient s'installer en ville pour y occuper des emplois disponibles dans l'industrie et les services alors en pleine expansion, les migrations rurales vers les villes dans les pays en développement représentent généralement un mécanisme d'ajustement des sociétés aux fortes disparités de revenus et de standards de vie

entre les villes et les campagnes. Indubitablement il s'agit d'une urbanisation de la pauvreté, ainsi qu'une réponse des catégories les plus défavorisées pour trouver un remède à la privation de conditions d'existence décentes.

D'après la Banque Mondiale, sur une population de 4 milliards de pauvres vivant avec moins de 1 \$ US par jour, le quart (1,1 milliard de personnes) réside dans les villes. Sans des programmes formalisant une volonté résolue de lutte contre ce phénomène, la pauvreté risque de connaître un basculement qui en fera dans les décennies à venir un problème typiquement urbain. Dans le groupe des régions sous-développées, l'Asie du sud et l'Afrique subsaharienne sont les régions qui en sont principalement victimes. Les chiffres établis sur la base du revenu ont le défaut de refléter faiblement une réalité qui au plan du vécu prend la figure d'astreintes ressenties par les individus et celle de défis adressés aux Etats et aux gouvernements locaux.

1.1 - Les défis à relever

Ils reflètent la difficulté des Etats et des gouvernements locaux des pays en développement à anticiper les effets de la croissance urbaine rapide, et, plus globalement à mettre en place des systèmes de planification capables d'intégrer l'incidence des mutations économiques inhérentes à la mondialisation sur les dynamiques sociales et territoriales. Parmi les défis à relever, on cite :

- **Le sous-emploi et le chômage** : le marché du travail dans les villes est structurellement affecté par un déséquilibre entre l'offre et la demande dû aux conditions du peuplement urbain. Les migrants abandonnent les campagnes essentiellement dans l'espoir de trouver un travail mieux rémunéré, et, de connaître une meilleure vie en ville. Même faibles, les gains obtenus sont supérieurs à ceux procurés par le travail agricole. La crise économique persistante rend cependant de plus en plus hypothétique l'accès à un emploi stable dans le secteur formel de l'économie. La plupart s'orientent vers l'auto-emploi en créant des micro-entreprises de type informel faisant désormais partie de l'économie et du paysage des villes. Considérées comme un moyen de réduire un chômage endémique, celles-ci continuent certes d'être l'objet de tracasseries diverses, mais bénéficient de plus en plus de la tolérance de la part des autorités urbaines.
- **L'habitat irrégulier** : dépourvus de revenus stables et suffisants, les pauvres sont contraints à une implantation de leur habitat sur les sites les moins favorables à la construction et très souvent les plus exposés aux risques de catastrophes naturelles. Ces établissements humains communément appelés des bidonvilles, à cause de la précarité de leur situation foncière et des problèmes de sécurité, vivent perpétuellement sous la menace des déguerpissements. Leurs habitants manquent généralement de possibilités d'alimentation en eau potable, en assainissement et en électricité. Ils se débrouillent comme ils peuvent pour l'évacuation des déchets ou la satisfaction de leurs besoins en déplacements. Ces déficiences font de ces zones d'habitat des lieux confrontés à des problèmes cruciaux de santé publique. L'espérance de vie à la naissance y est la moins favorable autant pour les nouveaux-nés que les adultes ;
- **La déficience et la vulnérabilité de l'environnement** : l'absence de plan d'aménagement pour organiser l'occupation du sol aboutit dans les zones d'habitat irrégulier à une prolifération des

constructions, car l'impératif consiste à loger le plus grand nombre possible sur des terrains exigus. Ainsi sont sacrifiées les surfaces qui auraient dû être réservées pour la voirie, les équipements et les espaces verts. En cas de catastrophe, il est impossible d'y apporter les secours nécessaires. L'absence de service d'enlèvement des déchets solides ou celle de transports publics tient aux mêmes causes. Les manières de bâtir ne répondant pas aux normes admises, les constructions présentent certaines vulnérabilités comme les effondrements prématurés de toitures ou de balcons, les accidents électriques générateurs d'incendies graves, la contamination des points d'eau potable par le mauvais emplacement des installations sanitaires, etc. Les actions visant la réhabilitation de ces espaces passent avant tout par la sécurité du statut d'occupation des sols qui permet de sortir de la clandestinité lorsqu'il s'agit de réaliser un projet de construction ou de formuler une demande de branchement aux réseaux techniques de base.

- **L'insuffisance du partenariat dans la gouvernance** : dans presque toutes les démocraties, la politique de décentralisation a permis la création de gouvernements infranationaux au niveau régional et local, mais la participation de l'ensemble des parties prenantes aux structures décisionnelles pour faire tenir en considération leurs intérêts et faire respecter leurs droits respectifs reste à parfaire. Le mode de représentation politique dans les gouvernements locaux ne permet pas toujours au secteur privé de participer à la gestion municipale. D'autant moins que la centralisation des politiques économiques dans de nombreux contextes porte naturellement cette catégorie d'acteur à faire l'Etat et de son administration ses principaux interlocuteurs pour des besoins d'ordre professionnel. Aux autres membres de la société civile, notamment les groupes les plus démunis, se pose le problème de la légitimité face à celle des élus politiques. C'est sans doute à l'échelle infra-locale que s'exprime souvent le plus visiblement leur engagement citoyen à travers la participation aux réunions de quartier ou les mobilisations sociales à but revendicatif

- **Les promesses de la coopération internationale** : depuis le premier Sommet sur l'habitat en 1976 à Vancouver jusqu'à la Conférence internationale sur le développement durable en 2002 à Johannesburg, les Etats et les grandes associations de villes dans le monde se sont engagés pour une coopération nord-sud active et efficace afin de promouvoir des établissements humains sains, sûrs et productifs. Leurs négociations ont également révélé la difficulté à donner un contenu concret par des financements appropriés aux plans d'action adoptés. Il est vrai que de la part d'institutions comme la Banque Mondiale, certaines organisations d'intégration régionale et les organismes financiers tels que la Banque africaine de développement il y a eu des mises à dispositions importantes de ressources pour la réalisation de programmes de développement urbain. Mais ces concours ont surtout profité aux Etats dont la solvabilité est mieux établie que celle des municipalités et des habitants pauvres. L'un des enjeux les plus forts de cette coopération réside dans la question de savoir comment acheminer les ressources, en particulier celles mobilisées au titre de subventions non remboursables, là où la pauvreté est vécue au quotidien. L'astuce inventée par les institutions internationales est le recours à l'intermédiation des ONG.

1.2 - Les enjeux révélés par l'évolution

C'est le réflexe de survie d'un monde plus au fait des risques de catastrophes naturelles et humaines de grande ampleur reliés au changement climatique, aux mutations technologiques non contrôlées et à l'explosion démographique qui informe les changements de paradigme observés depuis le milieu du XX^{ème} siècle concernant la gestion des établissements humains. Les enjeux soulignés en maintes reprises à l'occasion des forums mondiaux tournent autour de la limitation de l'empreinte des activités anthropiques proliférantes sur les ressources de la terre, pour leur sauvegarde en faveur des générations actuelles et futures. S'agissant des villes des pays en développement, ils peuvent se décliner de la façon ci-après :

- **La réduction de la pauvreté** : elle apparaît au début du XXI^{ème} siècle dans l'agenda international comme une des urgences de tout premier plan à régler en raison de ses multiples répercussions sociales et politiques. Elle constitue l'objet de l'engagement des Etats dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. A travers les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, elle est un des leviers d'action de la coopération économique entre les pays du sud très endettés et leurs créanciers du nord en vue de promouvoir la croissance des premiers. La pauvreté est lisible à travers des taux élevés de chômage. La création des conditions d'une croissance soutenue et durable est considérée comme le facteur décisif du recul de la pauvreté tant en zone urbaine que rurale. L'accroissement du mouvement des capitaux et des investissements favorisé par la mondialisation doit permettre aux pays pauvres de trouver des opportunités pour avancer plus vite vers la prospérité.
- **L'application des droits humains en relation avec les conditions de vie en milieu urbain** : à la suite de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, diverses conventions ont été adoptées par la communauté internationale établissant, à côté des droits civils et politiques, de nouveaux droits sociaux, économiques et culturels dont ceux relatifs au logement et aux services sociaux nécessaires (eau potable, assainissement...). Aux deux sommets sur l'habitat tenus à Vancouver et à Istanbul ainsi qu'aux rencontres organisées pour le suivi des recommandations des plans d'action, le droit de toute personne au logement adéquat pour une bonne hygiène et une bonne santé a été entre autres réaffirmé. L'équation à résoudre porte d'une part sur la définition de nouvelles normes en matière d'aménagement atteignables financièrement par les catégories sociales défavorisées, et, d'autre part sur leur reconnaissance dans les projets officiels comme des solutions alternatives viables. A cette fin les échanges d'expériences se développent dans le cadre de la coopération décentralisée.
- **L'inclusion des sans voix à la gestion urbaine** : l'exclusion des clientèles pauvres ne doit pas seulement être raisonnée par rapport à la qualité défectueuse du cadre de vie qu'elles occupent. C'est aussi des récits de vie structurés par une série d'épreuves dont sont victimes dans leurs trajectoires les familles monoparentales à faibles revenus, les jeunes filles mères que la détresse sociale pousse à des tentatives d'avortement clandestin ou à l'infanticide, les enfants élisant domicile dans les rues, les jeunes que le désœuvrement expose aux activités illicites, les handicapés et les indigents générateurs d'« encombrement humain » sur la voie publique, etc. C'est dans ces catégories situées au bas de l'échelle sociale que se rencontrent les taux les plus élevés d'analphabétisme, de sous-qualification professionnelle et de chômage. Le cumul de ces handicaps a des effets négatifs sur la cohésion de la société urbaine. Les quartiers sous intégrés correspondent aux milieux où la solidarité des individus confrontés aux questions de survie ne dépasse guère le groupe de parenté et le voisinage immédiat. Les

travailleurs sociaux y sont à la peine pour faire émerger une conscience citoyenne indispensable pour la participation effective à la vie des instances où se décide le sort de la ville.

Vue sous ces différents angles, la lutte contre la pauvreté urbaine ne se résume pas à la construction d'infrastructures et à la fourniture des services sociaux. Dans une perspective de développement durable, il s'agit d'un processus plus large comprenant la mobilisation de ressources financières, techniques et humaines mises au service d'une vision partagée par l'ensemble des parties prenantes en vue de l'édification d'un cadre de vie lato sensu profitable à tous.

PARTIE 2

Les réponses d'ENDA-RUP aux défis et enjeux

L'exposition de l'entité à l'actualité internationale sur les établissements humains la prédispose à une juste perception des défis et enjeux de l'urbanisation mal maîtrisée. Toutes les conférences organisées dans les récentes décennies sous l'égide des Nations Unies considèrent ce phénomène comme une tendance lourde de l'évolution du monde qui ne peut être inversée que par une coalition de toutes les parties prenantes. A cet égard, les ONG ont un rôle primordial à jouer à travers le suivi des recommandations adoptées à l'issue de ces forums, le rappel aux États de leurs engagements et l'appui aux couches défavorisées des villes qui sont généralement les laissés pour compte des politiques publiques en matière d'habitat. ENDA-RUP œuvre dans cette perspective, avec certaines réussites reconnues parmi les meilleures pratiques et par conséquent vouées à une large diffusion.

II.1 - Lieux sociaux investis

L'implantation de l'entité en 1983 dans le quartier populaire de Grand Yoff a été un acte rempli de symbole, dans la mesure où des menaces de déguerpissement planaient sur une partie du site occupée irrégulièrement, et, que de surcroît cet espace représentait un laboratoire indiqué pour l'analyse des conditions de vie de la population sous intégrée à la ville. Le cap a été maintenu à partir de 1984 avec le démarrage des premiers programmes à Diokoul, un quartier ancien de la ville de Rufisque dans la banlieue dakaroise, où se posait le double problème de l'érosion littorale et du péril fécal. Dans la décennie suivante, tout en opérant dans la même localité, ENDA-RUP s'est déployé dans des quartiers d'extension comme Castors-Arafat, Lazaret-Champ de courses et Colobane confrontés au manque d'assainissement. Les résultats encourageants dont ces premières expériences ont été couronnées ont valu à l'entité un élargissement de son rayon d'action à la commune de Pikine où avaient été relogées des populations déguerpies de Dakar, ainsi que dans les villages lébou de Yoff, Ngor et Ouakam qui bien que situés avantageusement dans l'agglomération n'en étaient pas moins à cette période mal desservis par les services sociaux de base. En province, un certain nombre de petites villes (Oussouye, Bignona, Dagana), de villes intermédiaires (Saint-Louis, Richard Toll, Thiès) et de villages (Fandène, Dioffior) ont été touchés par des interventions dans le domaine soit de la gestion des ordures soit du foncier ou bien pour le ravitaillement en eau potable et le drainage des eaux pluviales dans des quartiers inondés.

Le passage à l'échelle sous régionale en 2005 n'a pas fait dévier du type d'établissement à cibler. Les quartiers qui ont été sélectionnés pour l'installation de systèmes d'assainissement au Burkina Faso (Somgandé dans la commune de Nongr Mosson / Ouagadougou) et au Cameroun (Tractafric et Nkolmitag dans la commune de Douala II, Amour I

et Pongo dans la commune d'Edéa, Ekomditié et Yademé dans la commune de Bertoua) se situent dans des zones habitées par des ménages à faibles revenus.

Malgré la diversité du contexte géographique, ces lieux se signalent partout par des indicateurs sociaux surecrouvés par rapport à l'ensemble urbain auxquels ils se rattachent. Outre les déficiences au départ dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'aménagement ou de la protection de l'environnement, la situation desdits lieux par rapport à l'éducation, la santé, l'électricité, l'emploi, les transports, les loisirs affiche des retards rendant compte du niveau social de la population. Parmi celle-ci figurent pour l'essentiel des néo-citadins de la première ou de la deuxième génération, d'origine rurale, portés par l'espoir d'une amélioration de leur statut socio-économique dans la ville.

II.2 - Changements apportés et obstacles rencontrés

La fourniture de services urbains de base à faible coût à des ménages sans grands moyens représente une contribution non négligeable à la promotion de la qualité de leurs cadres de vie. L'accès à un procédé alternatif d'évacuation des eaux ménagères par vidoir et drain à petit diamètre ainsi que l'offre d'un service régulier de collecte des ordures apportent un réel soulagement aux femmes en même temps qu'une réponse à l'insalubrité dans les quartiers déshérités. En termes de santé publique, les études effectuées par les spécialistes au niveau des stations de stockage et d'épuration des eaux résiduaires à Rufisque ont révélé une baisse relative de la morbidité liée au paludisme et aux infestations parasitaires. Malgré les limites décelées par le géographe Oumar Diène dans sa thèse sur le village de Yoff (*La production de l'espace dans un village rattrapé par l'urbanisation : l'exemple de Yoff dans la banlieue de Dakar au Sénégal, UCAD, 2010*), il reconnaît l'apport positif du projet d'assainissement exécuté à Tonghor par ENDA-RUP en partenariat avec l'AFD, la Commune d'arrondissement de Yoff, l'ONG locale APECSY, dans la mesure où la moitié du groupe cible a eu droit au raccordement.

Une autre avancée significative peut être constatée à travers l'acceptation du principe de la participation financière des bénéficiaires aux projets et dont dépendent la reproduction en d'autres sites et la pérennisation de l'initiative. De plus en plus, les ménages à faibles revenus sont acquis à l'idée que le système de la gratuité de l'accès sans doute concevable du temps de l'Etat-Providence est révolue et que le service consommé quel qu'il soit entraîne un coût généralement supporté par l'utilisateur.

En acceptant, lors de la mise en œuvre des projets, de se constituer en comités de gestion les bénéficiaires ont aussi progressivement pris le pli d'assumer leur part de responsabilité dans le suivi, notamment pour ce qui a trait à la maintenance des ouvrages et équipements de proximité réalisés et, le cas échéant, le recouvrement des échéances de remboursement des micro-crédits servis au titre des branchements individuels.

Au départ des projets, il n'était pas acquis de pouvoir faire coopérer tous les acteurs pertinents ; ce qui pourtant représente l'un des principaux objectifs des politiques de décentralisation en vigueur en Afrique subsaharienne depuis la période des années 1980. Des pesanteurs dictées par de longues décennies de centralisme étatique avaient en effet habitué les élus et les autorités administratives davantage à des relations de type vertical vis-à-vis

des membres de la société civile qu'à l'idée de partenariat. Il a donc fallu une petite révolution culturelle au niveau des collectivités territoriales pour le développement d'un environnement collaboratif dans les instances de prise de décision. Au niveau des organisations communautaires de base, l'entité a dû également entreprendre des actions de sensibilisation et de mobilisation afin de favoriser l'émergence d'une conscience citoyenne. En dépit des discours tendant à prendre pour de l'engagement citoyen les manifestations de masse inspirées par de l'activisme politique, la citoyenneté prend sa source dans la connaissance de ses droits et la volonté de les faire respecter en cas de nécessité là où il se doit. A ce titre, ENDA-RUP en lien avec d'autres organisations de la société civile telles que HIC, ANEW, AGFE, WSSCC, etc. s'évertue à informer et à rendre effectif l'exercice des droits humains dits de seconde génération proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments juridiques de même veine (Charte du droit à la ville, Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, droit à l'environnement...) reconnus par les Etats membres des Nations Unies. Il s'agit d'activités de plaidoyer et de lobbying tout aussi importantes que les autres volets du mandat de l'entité et dont l'enjeu porte sur le rappel aux Etats de leurs engagements internationaux ci-dessus mentionnés.

Les terrains où s'exécute ce mandat ne sont pas exempts d'écueils ; loin s'en faut. Structurellement il faut gérer l'opposition entre deux temporalités, celle de la durée relativement brève des financements reçus des bailleurs de fonds extérieurs et le temps long requis par les changements sociaux (comportements, attitudes, stéréotypes...). Il s'y ajoute les difficultés inhérentes à la levée des fonds de contre-partie de la part des Etats ou des ménages dans les projets impliquant une participation financière des bénéficiaires. Pour se soustraire à ces contraintes, ENDA-RUP a pu mettre en place au Sénégal, avec l'aide de partenaires financiers (CRDI, Ministère des Finances, PAMECAS, APROFES) et institutionnels (Association des Maires du Sénégal, Office national pour l'assainissement du Sénégal) un fonds revolving pour attribuer des micro-financements aux ménages faisant partie de projets d'assainissement. La formule est en cours d'expérimentation dans la sous-région, précisément au Burkina Faso et au Cameroun.

D'autres lenteurs peuvent avoir eu pour origine un problème d'assiette foncière insuffisante, notamment dans les quartiers spontanés où la densité de l'occupation du sol et les lacunes de l'aménagement ne laissent guère plus de place pour l'implantation d'ouvrages comme les vidoirs publics ou les bassins d'épuration des eaux. L'expérience a été vécue par l'entité à Tonghor (Yoff) où les possibilités limitées de recasement des concessions frappées de servitude n'ont pu être entièrement satisfaites, et, ont de ce fait bloqué l'extension du réseau de drainage, diminuant subséquemment l'impact escompté dans le quartier et les chances de développement dans le reste du village.

Sur le terrain, l'entité a dû compter aussi avec les inerties inhérentes à l'hétérogénéité sociale des quartiers populaires de création récente. Les méfiances réciproques entre les résidents, leurs rivalités, le faible niveau d'éducation ont souvent constitué des points d'achoppement pour un jeu d'acteurs positif. Les réflexes de solidarité ne sont remarqués que dans les villages à peuplement autochtone. Ailleurs ils sont plus évidents au sein de la communauté la plus proche de l'individu, c'est-à-dire le groupe domestique et l'unité de voisinage. En direction de ce type de milieu, la stratégie de communication doit être adaptée. Dans cet ordre d'idée, tout un assortiment d'outils didactiques et de jeux éducatifs élaborés dans l'esprit de stimuler la créativité populaire est utilisé dans la communication pour le changement de comportement. La formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication répond à la même volonté de créer les conditions de l'émergence d'espaces

de dialogue dans le but de promouvoir le développement à la base par une démocratisation de l'accès à un tel outil d'usage universel.

Les programmes mis en œuvre auraient davantage impacté si les administrations municipales s'en étaient pleinement appropriées. Certains ont vu leur exécution différée par suite des changements institutionnels survenus dans les municipalités au lendemain de consultations électorales. D'autres ont achoppé sur la rigidité de certaines procédures administratives comme l'incompatibilité du principe de l'unicité de caisse et de l'autonomie de gestion du FOCAUP ou encore la séparation des administrations en charge de l'eau et de l'assainissement dans la répartition des services de l'Etat. Néanmoins, des actions de sensibilisation ainsi que des sessions de renforcement des capacités ont été organisées de manière récurrente par l'entité au profit de ces partenaires institutionnels afin qu'ils s'imprègnent des finalités visées par le RUP, et, puissent accompagner ses interventions vers une réussite durable.

II.3 - Insertion dans les missions d'ENDA Tiers Monde

Depuis sa fondation en 1972, ENDA Tiers Monde accomplit entre autres missions celle d'accompagner, par le conseil et l'apport de solutions novatrices, le développement des communautés les plus exposées à la précarité, dans la logique du développement durable. Les activités déployées par ENDA RUP en plus de trois décennies sont en phase avec ces objectifs généraux et cette démarche.

L'entité s'est appliquée à mobiliser à tous les niveaux local, national, régional et mondial les énergies et les ressources disponibles en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et au relèvement de la qualité de vie des quartiers urbains sous-intégrés. Ce faisant, elle épouse bien la pensée de **Pierre Calame** pour qui il faut «*agir localement et penser globalement*».

De son point de départ (Grand Yoff) à ses implantations actuelles dans la sous-région, la feuille de route et les territoires visés par les programmes n'ont pas connu de rupture. Ils concernent des lieux sociaux marginalisés par les projets urbains officiels. La finalité d'un tel travail vise le développement de la cohésion et de la solidarité dans les villes pour éviter la poursuite de leur fragmentation, et, des déséconomies préjudiciables à leur productivité.

Comme l'indique le bilan détaillé qui suit, une bonne partie de l'agenda de l'entité a été réservée à des activités au plan international soit pour des actions de plaidoyer dans les pays du continent au titre de la promotion des nouveaux droits (droit à la ville, à l'eau, à l'assainissement...) soit pour créer par la médiation de structures de coordination comme ANEW et AURAN des synergies capables de donner plus de visibilité à la présence et à la contribution d'une *task force* africaine dans les débats au sein de grandes manifestations comme Africités, le Forum urbain mondial ou le Forum social mondial.

II. 4 - Bilan des cinq dernières années

Il n'y a pas de solution de continuité entre les réalisations au crédit de l'entité durant les cinq dernières années et celles des périodes précédentes. Celles-ci peuvent être classées en six rubriques selon la nature des opérations

- ***L'assainissement dans les quartiers défavorisés***

Initié en 2005 avec ONU-Habitat dans le cadre de la seconde phase de son programme « Eau pour les villes africaines » (WAC II), ce type d'action a favorisé l'extension du périmètre d'intervention de l'entité en matière d'assainissement au Burkina Faso (commune de Nongr Mosson / Ouagadougou) et au Cameroun (Douala, Edéa, Bertoua). Trois ans plus tard, il s'est poursuivi en 2008 pour une durée de 24 mois renouvelables avec un financement conjoint du MAEE, de l'AESN et d'ENDA RUP. Près d'une demi douzaine de communes situées au Sénégal (Rufisque, Dagana, Bignona, Saint-Louis, Yoff) en ont profité. Le programme a consisté à :

- fournir des ouvrages d'assainissement dans un certain nombre de quartiers pauvres sélectionnés selon des critères rigoureux ;
- faciliter l'accès des bénéficiaires au micro-crédit pour le financement de leurs équipements ;
- sensibiliser, à travers des causeries éducatives, les habitants sur l'amélioration des conditions d'hygiène dans les zones d'intervention en soulignant l'influence des maladies d'origine hydrique résultant de l'insalubrité ;
- renforcer les capacités des autorités locales en vue de leur mobilisation et également pour la maintenance ultérieure des infrastructures réalisées.

Ce dispositif technique et cet appui méthodologique ont pour objet d'apporter à 700 ménages des moyes individuels d'assainissement, et, de récupérer et de traiter les déchets liquides par la construction d'ouvrages semi collectifs (réseaux, stations d'épuration...).

- ***L'épuration des eaux usées et l'agriculture urbaine***

Ce programme vise à valoriser un certain nombre d'acquis scientifiques et technologiques capitalisés auparavant par ENDA-RUP et l'IFAN son partenaire universitaire au niveau du système d'épuration des eaux usées par lagunage dans les stations implantées à Rufisque avec le soutien de la coopération canadienne. Le volet réalisé en 2008 dans le cadre de la phase II de ce programme a porté sur « *L'intégration et l'application des normes de l'OMS pour la réutilisation des eaux usées et excréta dans l'agriculture* ». En plus du soutien du CRDI (Canada), il a bénéficié du soutien du FNS et de l'OMS. L'objectif général poursuivi était l'approfondissement des études permettant de réduire les risques sanitaires liés à l'utilisation des eaux usées dans l'agriculture urbaine dans la région de Dakar de manière à respecter les valeurs guides de l'OMS. En aval, les résultats obtenus devaient donner lieu à une vulgarisation auprès des professionnels de l'horticulture pour la prévention des risques de contamination parasitaire des produits maraîchers cultivés avec des eaux résiduaires recyclées. L'enjeu s'articule à la fois à la préservation de la santé publique et au renforcement de l'économie populaire en raison des perspectives d'accroissement de l'efficacité de cette agriculture urbaine.

ENDA-RUP a dans ce programme tenu un rôle d'interface entre les milieux de la recherche scientifique et les agents économiques en activité dans la ceinture maraîchère de Pikine. Son intervention a consisté en :

- la sensibilisation d'un millier de jeunes maraîchers de zone des niayes (Dakar) aux risques de contamination des légumes produits avec des eaux usées ;
- la formation aux méthodes d'irrigation compatibles avec ce procédé cultural ;
- la tenue de 3 causeries éducatives dans les périmètres maraîchers, avec des vendeuses de légumes et des ménages dans les quartiers en vue de susciter un changement de comportements, de vulgariser les moyens individuels de protection (cache-nez) auprès des producteurs pour une minimisation des risques sanitaires et environnementaux des eaux recyclées et une contribution au renforcement de la santé publique ;
- l'amélioration de la communication entre les acteurs de la filière horticole.

Au début de l'année en cours a eu lieu en janvier 2010 à la Dakar un séminaire national de restitution de ce programme auquel ont été représentés : l'Etat à travers ses services en charge de l'environnement et de l'hygiène, la cellule environnement de l'Assemblée nationale, l'Université Cheikh Anta Diop, l'Institut sénégalais de normalisation, l'OMS, la FAO, les membres de la société civile et les agriculteurs.

La panoplie d'actions ainsi engagées relève de la gestion intégrée des ressources en eau, un concept nouveau que l'entité essaie aussi de vulgariser dans les milieux des décideurs, des opérateurs de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'auprès de la population. Le dernier séminaire tenu à ce propos a eu lieu à dans la ville de Dagana en avril 2010.

La question de l'eau et de l'assainissement a été également un objet d'activités au plan international à travers les fonctions confiées à l'entité par ANEW. Il s'est agi pour l'essentiel de promouvoir la notion de plaidoyer pour ces deux services en faveur des pauvres dont l'accès peut être rendu difficile par la tendance à la marchandisation dans le domaine. En qualité de point focal du réseau, ENDA-RUP a notamment assisté à la 2^{ème} conférence ministérielle africaine sur l'assainissement à Durban en février 2008 et à l'atelier régional de Bamako en février 2009 prévu pour la formation des formateurs en plaidoyer de l'eau.

- ***Le déploiement du FOCAUP dans les autres pays africains***

Comme signalé plus haut, le Fonds communautaire pour l'assainissement des quartiers urbains pauvres est un dispositif mis en place au Sénégal il y a deux décennies pour faciliter à quelque 3200 ménages à revenus modestes de Saint-Louis, de Dagana et de Bignona l'accès à un financement via la MEC- FEPRODES et l'UM-PAMECAS. A partir de 2005 le passage de celle-ci à une échelle régionale d'intervention dans le domaine devait impliquer le transfert de l'ensemble du package au Burkina Faso et au Cameroun. Dans le cadre de la phase 2 de son programme « *Eau pour les villes africaines* » (WAC II), ONU-Habitat apporte son concours à cette extension sous-régionale.

Au Burkina Faso, le FOCAUP collabore avec la Fédération des caisses populaires, au Cameroun avec la MIGEC-CAM. En 2009, les bénéficiaires de prêts étaient de 32 à Nongr Mosson (Ouagadougou) et 37 à Douala et Edéa.

- ***La prévention des risques de catastrophes naturelles***

L'alerte déclenchée par les experts quant aux dérèglements consécutifs au changement climatique de la planète a eu une résonance dans tous les milieux. A côté des Etats, les ONG s'activent surtout pour la mise en œuvre des mesures de nature à rendre les établissements humains moins vulnérables aux catastrophes naturelles dont la récurrence tend à en faire une tendance lourde à intégrer dans les politiques publiques pour l'environnement. ENDA-RUP en rapport avec ses partenaires de la société civile réunis au sein du réseau régional AURAN s'investit depuis 1993 dans ce champ. Au lendemain de la réunion de Lusaka en avril 2004, il a érigé le cas des inondations à Saint-Louis en projet soumis au financement du PNUD et du consortium ProVention. En 2005, ledit projet a été lancé au cours d'un atelier ayant permis de dresser un état des lieux des quartiers les plus affectés par les montées saisonnières d'eaux fluviales (Balacos, Léona, Pikine, Langue de Barbarie, Bango, Eaux Claires, Diaminar, Khor...). Les nombreuses sessions d'animation et de sensibilisation avec le comité de pilotage local, les associations et les habitants ont donné au programme l'occasion d'informer sur les risques liés aux inondations et à la prolifération des ordures sur les sites envahis par les eaux. Le réseau AURAN a été régulièrement informé de cette évolution pendant les rencontres régionales et sous-régionales puisque ENDA-RUP a été désigné à la réunion de Cape Town en mars 2006 comme point focal pour l'Afrique de l'ouest.

Dans le cadre du programme, l'entité a également monté avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, le CRDI et l'UQAM un projet de recherche-action sur les inondations dans la banlieue de Dakar. Il concerne 11 communes d'arrondissement de la ville de Pikine. Afin de hâter le changement de comportement dans les lieux à risques, l'appui aux populations a eu pour objet principal :

- Le recueil in situ et par télédétection de données destinées à la mise au point d'un système d'information géographique et à la cartographie des zones les plus exposées,
- la sensibilisation aux risques d'infection des eaux de surfaces et des eaux souterraines à la suite des inondations.

Les rapports issus de cette action ont fait l'objet d'un séminaire de restitution tenu à Dakar en novembre 2009.

- ***La lutte contre les évictions forcées et la promotion de la production sociale de l'habitat***

C'est pour rendre les villes équitables et inclusives qu'à Vancouver (1976), à Istanbul (1996) et au cours des différentes assises du Forum urbain mondial, l'insistance est faite sur la nécessité d'intégrer l'habitat des ménages défavorisés dans les projets urbains. ENDA-RUP qui agit toujours aux côtés des déshérités dans les établissements humains endosse bien naturellement le droit à la ville auquel il a contribué à donner un contenu à travers deux expériences dans la ville de Dakar. Celles-ci ont concerné deux sous-quartiers, l'un Rail dans la commune d'arrondissement du Plateau et l'autre Baraka dans celle de Sicap Liberté (VI). L'entité a intercédé en leur faveur auprès des autorités du Ministère de l'urbanisme et des deux mairies pour un maintien sur place de la population formée d'immigrants d'origine rurale sur les lieux, et, en proposant des plans de restructuration foncière.

En sa qualité de membre de HIC, l'entité a eu à susciter des consultations nationales et à encourager la mise en place de réseaux nationaux pour une production sociale de l'habitat au Bénin, au Burkina Faso, Cameroun, au Ghana, au Mali, au Niger, au Nigeria, au Togo et au Sénégal. Ces plaidoyers ont permis dans un certain nombre de pays de mieux comprendre les besoins en logements et en services sociaux des pauvres. ENDA-RUP a également battu campagne sur le même thème dans les rencontres internationales où il a été question de la défense des droits des pauvres contre les évictions forcées, des droits successoraux des femmes et de leur accès à la terre (Yaoundé, septembre 2009), du droit à la ville et à un habitat décent (4^{ème} Forum mondial de Nanjing en mars 2008, Africités 3 en décembre 2009 à Marrakech, 5^{ème} Forum urbain mondial, Rio de Janeiro mars 2010), etc.

- **Les appuis à la gestion urbaine durable**

Précisément ils rentrent dans le cadre du programme d'observatoires urbains pour l'Afrique francophone porté aux fonds baptismaux en 2000 en partenariat avec ONU-Habitat relayé en 2003-2006 par l'ASDI (Agence suédoise de développement international). Il s'est agi de renforcer les capacités des autorités locales au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap Vert, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal en les dotant de matériels informatiques et des formations nécessaires à l'appropriation d'un outil de gestion pour mieux identifier le phénomène de la pauvreté afin de l'intégrer à leurs stratégies de développement économique et social. Dans ce programme, ENDA-RUP joue le rôle de partenaire de formation pour la mise en place d'observatoires nationaux et locaux, la formation des techniciens et des décideurs et le suivi de l'appropriation de ce type d'outil par les différents protagonistes pour l'émergence d'une citoyenneté plus dynamique dans les collectivités locales.

A ce titre, l'entité procède à l'évaluation périodique des observatoires installés dans les mairies concernées. Par ailleurs, elle a reçu de nouvelles demandes d'implantation soumises par les Comores, le Gabon, la Guinée et la Mauritanie.

Certaines des initiatives consignées dans ce bilan ont été documentées sous forme de publications.

- **Les publications**

On peut citer :

- ENDA RUP, ProVention : **La réduction des risques de catastrophes naturelles en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale : perspectives locales**, Editions Enda, Etudes et recherches, Dakar 2008, 173 p
- ENDA RUP, ASDI : **Observatoires de développement local, dialogue politique sur la production sociale de l'habitat**, Editions Enda Etudes et recherches n° 253 – 254 – 255, Dakar, 2006, 131 p ;
- Les périodiques : « **La Lettre Urbaine** », « **Habitat and Environment** », **rapports annuels d'ENDA RUP** ;
- Les supports multimédia et autres outils de communication.

II.5 - Les capacités mises en œuvre pour l'opérationnalisation des programmes

- **Les ressources humaines**

L'équipe de l'entité est formée de 10 employés permanents dont les profils de compétence sont les suivants :

- 1 architecte-urbaniste, coordonnateur de l'entité
- 1 géographe coordonnatrice du programme ANEW
- 1 chargé de programme
- 1 technicien supérieur en architecture chargé de projet
- 1 technicien animateur de programme au Burkina Faso
- 1 technicien animateur de programme au Cameroun
- 1 comptable
- 1 documentaliste
- 1 secrétaire bilingue
- 1 agent de liaison.

A cet effectif s'ajoutent des agents temporaires recrutés selon les besoins spécifiques des projets. Dans les budgets annuels, le fonctionnement, y compris les charges de personnel, pèse entre 30 et 35% ; en d'autres mots la plus grande part des ressources financières est consacrée aux investissements dans les programmes.

- **Les ressources financières**

Dans la période 2005-2008, les fonds utilisés se situent dans une fourchette allant en chiffres ronds de 242 000 000 à 295 000 000 francs CFA par an. En moyenne, il s'agit à hauteur de 90% de financements mis à disposition par des partenaires extérieurs. Les fonds de réserve représentent les 10% restants.

Les audits externes délivrent généralement un satisfécit à la gestion par l'entité des fonds alloués, satisfécit dont témoignent les fréquentes mesures de reconduction des aides accordées.

- **Les partenaires financiers**

Dans les lignes qui précèdent on peut noter une diversité des sources de financement. Mais les plus montants reçus au cours de la décennie ont été fournis par :

- la coopération française à travers le MAEE, l'AFD et l'AESN pour le PADE (projet d'amélioration de l'environnement)
- la coopération canadienne à travers le CRDI, l'ACDI et l'UQAM pour l'épuration des eaux usées et les inondations dans la banlieue de Dakar ;
- la coopération suédoise pour les observatoires de développement local ;
- la coopération suisse à travers le SNS pour l'épuration des eaux usées et l'EPFL de Lausanne pour la mise au point d'un système d'information géographique pour la planification spatiale ;
- le CNUEH / ONU-Habitat pour les observatoires et pour le FOCAUP ;
- le PNUD (programme LIFE) pour l'épuration des eaux usées ;
- HIC pour la production sociale de l'habitat et les plaidoyers eau ;
- L'OMS pour l'agriculture urbaine à partir des eaux usées épurées ;
- Les collectivités locales parties aux projets implantés dans leurs territoires ;
- L'AGETIP pour le programme d'approvisionnement en eau à long terme.

- **Les collaborations scientifiques**

L'entité doit en partie la pertinence de ses propositions pour la solution des problèmes techniques et sociaux dans les quartiers défavorisés à l'éclairage scientifique utilisé en amont. Deux cas peuvent en fournir l'illustration :

- le premier se rapporte au système d'épuration des eaux usées pour une réutilisation dans l'agriculture urbaine. Ce projet a requis les avis d'une équipe pluri-disciplinaire composée de spécialistes en biochimie, biologie, épidémiologie, entomologie, santé publique et sociologie de l'IFAN, de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Médecine de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- le second a trait aux systèmes d'information géographique utilisés à Thiès pour l'installation d'un moniteur urbain par des chercheurs de l'EPFL de Lausanne servant à la collecte d'indicateurs permettant entre autres de suivre la dynamique spatiale de la ville afin de mieux gérer ses problèmes d'extension au détriment des communautés rurales voisines, ou encore, celui mis au point par les chercheurs canadiens de l'UQAM pour une base de données automatisée sur les inondations dans la ville de Pikine.

- **Les alliances internationales**

Trois d'entre elles ont assuré un accompagnement constant à l'entité qui, par la médiation de ces réseaux, a élargi son rayonnement aux plans national, sous-régional et international. Il s'agit de :

- HIC dont ENDA RUP est membre du Bureau exécutif et point focal pour l'Afrique de l'Ouest et du centre francophone. La Coalition a appuyé au cours des dernières années un grand nombre de réunions de renforcement des capacités sous régionales au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali et au Sénégal dans le cadre des politiques de production sociale de l'habitat, sur les femmes et l'accès à la terre, les campagnes de sensibilisations sur le VIH-SIDA, sur la définition des stratégies pour l'eau ainsi que la participation à des rencontres internationales majeures comme le Forum urbain mondial ou le Forum social mondial.
- ANEW est un réseau d'organisations de la société civile constitué en décembre 2003 à Addis Abeba, en marge de la conférence des Ministres africains en charge de l'eau et de l'assainissement. Il est engagé dans la gestion durable de l'eau et des installations sanitaires. ENDA RUP y assure la coordination régionale et y est parallèlement un des six points focaux pour l'Afrique de l'ouest. Le rôle des membres est de veiller au respect des engagements internationaux souscrits par les pays en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, d'influer sur la définition des priorités et sur la prise en compte des pauvres dans les politiques nationales y relatives, et, promouvoir les bonnes pratiques. C'est dans cette orientation que s'inscrivent les initiatives de l'entité pour l'organisation de dialogues politiques au Mali, au Niger, au Nigeria et au Sénégal entre les décideurs, les techniciens et la société civile au sujet de l'eau et de l'assainissement au plan national ou à travers l'exécution de projets locaux, ainsi que ses activités de lobbying au sein de coalitions d'ONG lors de rencontres des autorités politiques à propos de l'eau et de l'assainissement (AMCOW, AFRICASAN...). ANEW a également appuyé les organisations de la société civile dans l'analyse des politiques publiques sectorielles (eau, assainissement, hygiène, habitat, urbanisme...) afin qu'elles soient à même de mesurer le degré de prise en compte des besoins des groupes défavorisés.
- AURAN : ENDA RUP est depuis janvier 2003 membre de ce réseau qui avec les concours du consortium ProVention et d'autres sources d'appui s'emploie à sensibiliser, à renforcer les capacités et à intervenir dans tous les lieux où en Afrique se posent des problèmes liés aux catastrophes naturelles. Ce cadre partenarial permet également des échanges d'expériences sur les stratégies de lutte contre les inondations, la désertification, les séismes, les feux de brousse...entre un certain nombre de pays de diverses régions du continent (Algérie, Afrique du Sud, Tanzanie, Ghana, Sénégal) au cours de rencontres régionales (Nairobi 2003, Lusaka 2005, Cape Town 2006...).

PARTIE 3

La plateforme stratégique de l'entité

Dans le principe, elle est formalisée sous l'aspect d'un document-cadre synthétisant les objectifs prioritaires que l'entité se propose d'atteindre dans le long terme sur la base de ses différentes formes de compétences, des enjeux identifiés dans le bilan diagnostic et des capacités que son expérience lui permet de mobiliser. Cette plateforme doit donc présenter une cohérence entre les ambitions, le savoir-faire et les moyens. Elle n'est ni une simple compilation de projets ni une suite de propositions isolées que l'entité est chargée de traduire en actes selon les logiques de ses partenaires financiers externes. Au contraire, elle tient compte de la ligne politique de l'Organisation fondée sur la recherche d'alternatives innovantes dans le but de contribuer à l'édification de sociétés plus ouvertes et plus justes offrant les mêmes chances pour l'accès à des conditions de vie décentes.

Des options stratégiques trop générales ou hors du champ des compétences de l'entité posent non seulement un problème de mise en œuvre pratique, mais risquent d'aboutir à du saupoudrage qui laisse un faible impact en termes d'efficacité et de visibilité. Dans le prolongement de la démarche suivie jusqu'à présent, les priorités géographiques futures du RUP vont privilégier les actions concentrées sur les pays de l'Afrique de l'ouest francophone où des mandats lui sont confiés au titre de point focal dans le cadre de nombreux programmes découlant de ses alliances internationales. Elles seront également axées en milieu urbain sur les quartiers les moins bien équipés à majorité peuplés par les catégories sociales défavorisées. Du point de vue thématique l'accent est plus particulièrement mis sur les expériences représentant les « success stories » de l'entité, celles lui ayant valu la reconnaissance de ses compétences, notamment dans les domaines de l'assainissement semi-collectif, des équipements structurants, de la mobilisation sociale et de l'intermédiation entre les communautés de base et les représentants du pouvoir politique. Cependant pour la pérennisation de ces bonnes pratiques, une attention accrue sera accordée à la mise en place plus systématique de dispositifs d'appropriation institutionnelle des démarches et pratiques nouvelles apportées par les futurs projets dans les collectivités locales. De ce point de vue, la création de comités de pilotage ou de gestion au sein des organisations communautaires de base, pour louable qu'elle soit par rapport à l'éducation à la citoyenneté, ne saurait à elle seule suffire. Il est tout aussi indispensable de construire, par les voies appropriées, des canaux permanents de concertation avec les élus, les autorités administratives et les services déconcentrés de l'Etat pour une implication plus effective allant au-delà d'une caution politique de principe ou d'un soutien technique ponctuel aux projets. Le but ultime est de réussir à faire admettre dans les politiques officielles les innovations véhiculées par l'entité comme des pratiques alternatives crédibles, capables de contribuer à la prise en charge des segments de la demande sociale jugés inéligibles au regard des approches normatives habituellement adoptées en matière d'offre de services sociaux de base.

D'un point de vue méthodologique, la fonction opérationnelle de la plateforme stratégique invite de manière itérative à chaque instant de la formulation des propositions à :

- décliné les objectifs concrets à atteindre précédés chacun d'un bref énoncé justifiant le parti pris,
- trouver pour chaque objectif les actions à entreprendre et les moyens à dégager pour sa réalisation.

Sous ce dernier rapport, il va de soi que les préconisations sur les moyens se borneront à la mention des dispositions à prendre à cause de la difficile maîtrise de ceux dont la mise à disposition dépend de partenaires extérieurs.

In fine, l'exercice est conclu par la procédure de suivi-évaluation pour la mise à jour régulière de la plateforme.

III.1 - Rappel des tendances lourdes de l'urbanisation actuelle

Selon les prévisions des Nations Unies, le mouvement de concentration de la population mondiale dans les villes va se poursuivre à travers l'ensemble de la planète. Probablement en 2050, le taux d'urbanisation général atteindra 60%. Les rythmes de croissance urbaine les plus élevés prévaudront encore en Asie tropicale et en Afrique du fait du passage à la transition urbaine.

Les villes doivent leur pouvoir d'attraction au rôle moteur qu'elles jouent dans la croissance économique mondiale. Ce sont les lieux privilégiés par les capitaux en circulation et les investissements internationaux. Elles offrent donc plus d'opportunités de prospérité aux entreprises et de chances d'accès à des conditions de vie décentes aux individus.

Les pays africains figurent parmi les moins bien préparés pour accueillir les flux de migrants d'origine rurale qui grossissent aussi bien les métropoles que les agglomérations de taille moindre. Parlant de prospective, ONU-Habitat estime que :

« Les gouvernements africains doivent commencer à renforcer les capacités de gouvernance de leurs petites villes et de leurs villes intermédiaires pour que celles en forte croissance soient prêtes à une hausse rapide de la nouvelle demande supplémentaire en aménagement de l'espace urbain, en logements, en services et en moyens de subsistance en milieu urbain ».

L'absence de capacités d'anticipation se traduit par l'extension non maîtrisée des villes, la prolifération de l'habitat sous intégré, l'ampleur du chômage, les risques d'explosion sociale dus aux disparités socio-économiques et surtout au malaise des couches défavorisées de la population. Pour l'inscription dans une perspective durable du *vivre ensemble* (A. Touraine) dans les sociétés urbaines contemporaines, il est indispensable de concevoir des politiques urbaines plus ouvertes, ou en tout cas moins soumises aux seules logiques du marché dérégulé.

Après les multiples conférences internationales dans les dernières décennies, un large consensus semble établi pour relever dans divers domaines le défi de la pauvreté qui affecte le quart de l'humanité. Les Etats ont à cet égard pris beaucoup d'engagements pour favoriser, notamment au sein des établissements humains, un cadre de vie profitable à tous les acteurs. A leurs côtés et dans un esprit de partenariat, les autorités locales, les communautés de base, le secteur privé et les organisations de la société civile doivent œuvrer pour l'atteinte de cet objectif. La coopération nord-sud ainsi que les institutions financières internationales sont encouragées à leur fournir un soutien.

III.2 - Les options stratégiques de l'entité

Au niveau des quartiers, elles se déclinent ainsi :

- **La mobilisation pour le respect du droit à la ville en faveur des groupes défavorisés :**
 - **Justification :** les ménages à faibles revenus sont victimes d'exclusion pour l'accès au foncier soumis à la spéculation sur le marché urbain. Qui plus est leur insolvabilité les écarte de la cible des organismes de crédit immobilier lorsqu'ils ont des projets de construction. Ces contraintes constituent la cause principale de la prolifération dans les villes des quartiers précaires par le statut d'occupation et la qualité déficiente des constructions. Un cadre de vie dégradé est systématiquement corrélé à une situation sanitaire défavorable et à une espérance de vie limitée. Il importe de corriger les effets pervers des politiques urbaines centrées sur les groupes sociaux dominants (classes supérieures et moyennes).
 - **Actions :** l'entité doit apporter sa contribution au renforcement de la coalition avec les autres organisations de la société civile de la sous région pour l'appropriation par les décideurs au niveau étatique et par le secteur privé du concept de *production sociale de l'habitat*. HIC est de ce point de vue le partenaire naturel auprès duquel elle doit pouvoir trouver les appuis nécessaires aux activités de sensibilisation, de plaidoyer dans les pays insuffisamment pénétrés par le concept. L'entité doit poursuivre les initiatives prises dans le passé pour le développement des démarches d'aménagement urbain concerté entre élus, services techniques chargés de l'urbanisme et de la construction, de l'assainissement et de l'hygiène publique et les habitants des quartiers défavorisés pour la prise en considération des besoins de ces derniers dans les projets urbains officiels. Elle doit agir pour que des biens publics mondiaux comme l'eau et les autres ressources de l'environnement physique entrant dans l'aménagement et le fonctionnement des établissements humains soient le plus possible soustraits aux logiques libérales dominantes sur les marchés des biens et services. L'entité doit accompagner les populations les plus exposées aux déguerpissements dans leurs revendications pour le respect du droit à la ville et du droit à un logement adéquat pour tous. Ses compétences techniques doivent lui permettre d'offrir ses conseils pour la conception des plans de restructuration foncière des sites occupés irrégulièrement par des formes d'habitat précaire.
 - **Moyens :** 1 – la tenue d'ateliers de concertation entre les autorités étatiques, les élus, les techniciens, les organismes de financement de l'habitat, les associations de consommateurs, les organisations communautaires de base sur les politiques d'habitat, sur la formulation des programmes d'aménagement urbain ; 2 – la communication sur les droits humains de deuxième génération par les moyens techniques appropriés et dans les langues parlées par le plus grand nombre ; 3 – le renforcement de la collaboration avec des structures nationales de promotion des droits des groupes défavorisés comme la Fondation du droit à la ville au Sénégal ; 4 – le plaidoyer avec les autres organisations africaines de la société civile pour des actions auprès d'instances influentes sur l'orientation des politiques sociales en Afrique (Commission économique africaine, ONU Habitat...) ; 5 – la recherche du soutien auprès des institutions de coopération financière internationales (BAD, UEMOA...) et des partenaires financiers traditionnels de

l'entité pour un élargissement de l'offre élargie de services de base adaptés au niveau de revenu des groupes défavorisés.

- **L'amélioration de l'accès des groupes à faibles revenus aux services sociaux de base**
 - **Justification** : les indicateurs sociaux publiés par différentes sources sur les établissements humains montrent que l'Afrique est le continent accusant le plus gros retard à propos de la fourniture de l'eau et de l'assainissement par exemple. D'aucuns doutent de sa capacité à satisfaire la moitié des besoins existants dans ces domaines d'ici 2015. Pour converger avec le reste de la communauté internationale sur ces objectifs inscrits parmi les OMD, il sera indispensable de promouvoir dans les pays du continent des normes de desserte et des tarifications adaptées au niveau de vie des catégories défavorisées. Dans l'offre des services urbains, l'accessibilité doit constamment être définie à l'aune de la tarification juste, de la proximité et de la gestion démocratique des équipements destinés à l'usage public.
 - **Actions** : l'entité va poursuivre les projets de systèmes d'assainissement à faible coût déjà implantés dans certaines villes du Sénégal, du Burkina Faso et du Cameroun en encourageant les populations bénéficiaires à adhérer aux mutuelles d'épargne et de crédit pour disposer des ressources financières permettant de s'équiper en ouvrages d'évacuation des déchets liquides. Dans les projets, les possibilités de réutilisation des eaux de rejet, voire même des eaux de ruissellement doivent être envisagées dans l'idée d'une vulgarisation du concept de *gestion intégrée des ressources en eau*, et, de création d'activités génératrices de revenus au profit des pauvres. La réutilisation des eaux usées engendre de multiples retombées positives en matière de verdissement des espaces urbains, de développement de l'agriculture urbaine et d'impact de cette dernière sur la souveraineté alimentaire des villes. Les déchets solides représentent un autre gisement d'emplois à la fois au niveau de la collecte primaire et de la récupération dans les lieux de stockage des ordures. Dans le contexte de chômage urbain chronique, ce potentiel économique mérite une valorisation par un appui organisé de la part des gouvernements locaux et des institutions de financement aux micro-entreprises dans les quartiers pauvres. L'expérience de Bamako où des GIE bénéficient d'une franchise fiscale en guise d'incitation pour leur participation à la salubrité de la ville doit être vulgarisée dans les pays de la sous région.
 - **Moyens** : **1** – le développement d'initiatives pour la validation de la technologie de l'assainissement semi-collectif couplé à l'épuration des eaux usées dans les politiques sectorielles des pays de la sous région ; **2** – la reproduction du dispositif du FOCAUP dans les pays acceptant d'utiliser cette technologie ; **3** – l'ouverture de ce fonds pour financer des activités permettant de parvenir à une gestion intégrée de l'eau ; **4** - la sensibilisation des autorités locales et des services techniques officiels, celle des communautés de base sur les dispositions utiles à prendre pour l'entretien durable des systèmes d'assainissement mis en place dans les quartiers ; **5** - la recherche du soutien auprès des institutions de coopération financière internationales (BAD, UEMOA...) et des partenaires financiers traditionnels de l'entité pour la mise en place de lignes de crédit dédiées à l'appui aux petits métiers orientés vers l'environnement durable.

- ***Le renforcement de la sécurité sur les sites menacés par les risques de catastrophes naturelles***
 - **Justification** : les importants coûts économiques et sociaux occasionnés par les catastrophes naturelles font désormais de la prévention et de la lutte contre ces fléaux des priorités dans les politiques nationales de protection civile. Du jour au lendemain, des années d'efforts de développement peuvent être compromises et de nombreuses vies humaines anéanties par un tremblement de terre, un cyclone ou une explosion sur un site abritant des installations industrielles dangereuses comme à Agadir, dans le golfe du Mexique et à Bhopal ou Seveso. Ces phénomènes sont certes imprévisibles, mais les établissements humains doivent se préparer à les affronter pour épargner leurs capacités matérielles et humaines de dommages lourds à réparer.
 - **Actions** : l'entité doit à travers le réseau AURAN contribuer à la prise de conscience de cette dimension importante de la gestion durable des établissements humains dans les pays pour lesquels elle sert de point focal. Au niveau national, elle doit se donner plus de visibilité dans les structures officiellement chargées de l'organisation des secours dans les localités sinistrées. Comme durant les inondations à Saint-Louis, son rôle sera axé sur la sensibilisation aux risques dans un milieu perturbé par les conséquences d'une catastrophe. Le savoir qu'elle peut mobiliser par la recherche-action doit lui permettre d'aider à une bonne orientation des interventions dans de tels contextes.
 - **Moyens** : 1 – la participation à la vie du réseau AURAN pour le partage d'informations et le cas échéant l'exploitation des possibilités de coopération scientifique ou autre sur les catastrophes naturelles ; 2 – la restitution des travaux de ce réseau par les moyens appropriés auprès des publics intéressés au plan national et sous-régional ; 3 – la poursuite des tâches de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités au niveau local en concertation avec les structures officielles d'intervention ; 4 – pour des raisons d'efficacité, la prise en compte par l'ensemble des intervenants du principe de la subsidiarité lors des catastrophes.

- ***Le développement de l'économie populaire dans le cadre de la gestion durable de l'environnement***
 - **Justification** : l'expérience a montré qu'avec les incitations organisationnelles nécessaires, les actions menées pour l'amélioration de l'environnement dans les quartiers défavorisés peuvent induire une économie populaire, et, offrir une activité rémunérée à un certain nombre d'actifs. C'est le cas notamment dans le domaine de la collecte des ordures ménagères, de la construction des infrastructures d'assainissement à faible coût ou encore dans le cadre de la petite agriculture urbaine. Il importe cependant de prémunir les producteurs et prestataires occupés dans ces activités de récupération de résidus urbains contre les risques de contamination préjudiciables à leur santé.
 - **Actions** : l'entité doit impliquer dans les projets en rapport avec l'assainissement la main d'œuvre disponible en vue de rehausser le niveau de compétence professionnelle des artisans sollicités pour la construction des équipements d'assainissement, celle des agriculteurs pratiquant le maraîchage, l'arboriculture ou la floriculture. Elle est en outre en mesure de prodiguer les conseils utiles en matière d'hygiène aux groupements d'intérêt économique assurant la pré-collecte des ordures dans les quartiers.

Les possibilités de transfert de la technologie d'assainissement à moindre coût représentent un apport non négligeable à la lutte contre le chômage dans les pays utilisateurs.

- **Moyens : 1** – la vulgarisation des résultats de recherche sur les eaux usées épurées auprès des professionnels se servant de cette ressource ; **2** – la formation de relayeurs pour assurer une large diffusion à ces actions de renforcement des capacités ; **3** – l'ouverture au sein du FOCAUP de lignes de crédit pour le soutien aux femmes et aux jeunes désirant constituer des GIE de nettoyage dans leurs localités ; **4** – l'accompagnement par un plaidoyer auprès des autorités locales en faveur de ces micro-entreprises pour les préserver des pesanteurs administratives nuisibles à leur développement ; **5** – la promotion de ces entrepreneurs en coordination avec ENDA ECOPOP pour un accompagnement méthodologique renforcé .

- ***L'incitation à une gestion inclusive et participative des établissements humains***

- **Justification** : l'ajournement de la satisfaction de la demande sociale dans les quartiers défavorisés est un vecteur de frustrations et de tensions qui peuvent avoir des répercussions négatives sur la stabilité de l'espace politique dans les établissements humains. Il incombe aux décideurs de conférer un caractère holistique aux projets d'aménagement et de développement économique et social en milieu urbain. D'autant plus que dans une optique de développement social durable, la prévention des conflits représente un enjeu fort.
- **Actions** : l'entité, de concert avec les autres organisations de la société civile, doit continuer à accompagner les acteurs des établissements humains dans l'appropriation du concept de bonne gouvernance. Elle doit aider à l'émergence d'un leadership local dans les milieux défavorisés pour une présence et une contribution significatives des pauvres dans les instances de prises de décision. Elle dispose aussi de ressources pour accompagner les collectivités locales dans l'élaboration d'agendas 21 locaux, et, dans l'appropriation d'outils indispensables à la gestion des grandes organisations telles que les métropoles.
- **Moyens : 1** - le renforcement des capacités et la formation des autorités locales et administratives, des gestionnaires des villes, des communautés de base dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de décentralisation et de régionalisation ; **2** – la fourniture aux collectivités locales et régionales de l'expertise pour l'élaboration de projets de territoire concertés ; **3** – l'aide desdites collectivités pour la mise en place d'observatoires de développement local à partir d'une informatisation de la gestion et du traitement des méta-données collectées par des dispositifs tels que les SIG et les logiciels de modélisation ; **4** – l'appui des collectivités pour l'informatisation de leurs administrations locales ; **5** – l'organisation avec les entités pertinentes de l'Organisation de sessions de formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les autorités locales, les gestionnaires des villes, les communautés de base dans la perspective du développements d'outils d'aide à la décision, de veille et d'alerte précoce pour anticiper les dysfonctionnements engendrés par la dynamique des territoires.

Au niveau national, les actions à privilégier sont :

- ***L'influence sur les politiques publiques***

- **Justification** : à travers des lois et des règlements ainsi que la levée de moyens multiformes d'intervention, les politiques publiques déterminent en amont les procédures, les normes et les priorités devant organiser les conditions du développement d'un pays donné. Dans la mesure où elles traduisent les choix opérés par les gouvernements dans les divers domaines de la vie économique et sociale, l'évolution de l'ensemble des activités et des personnes en est affectée à un titre ou à un autre. Il est stratégique de chercher à les influencer pour une prise en compte exhaustive des besoins des différents groupes de la population.
- **Actions** : l'entité seule ou en coalition avec d'autres organisations de la société civile doit agir pour l'inflexion de ces politiques gouvernementales dans le sens des intérêts des groupes défavorisés au moment où elles font l'objet de concertation au niveau national ou local. Son plaidoyer doit s'appuyer sur un argumentaire fondé sur le rappel de l'engagement des Etats à respecter le droit international relatif aux services sociaux essentiels et repris par des documents de référence comme l'Agenda 21, les OMD, la Charte du droit à la ville, la Charte de Banjul ainsi que les documents nationaux portant stratégies de réduction de la pauvreté.
- **Moyens** : **1** – promouvoir le dialogue entre les protagonistes pertinents sur les politiques sectorielles visant l'accès aux services sociaux de base, notamment ceux ciblés par les OMD (eau, assainissement, logement, éducation, santé...); **2** - exercer une vigie sur le respect des engagements internationaux souscrits par les Etats pour une prise en compte de ceux-ci dans les politiques publiques ; **3** – renforcer les capacités des organisations communautaires et de leurs représentants en matière d'analyse des politiques publiques ; **4** - œuvrer pour un changement des procédures administratives, une réforme des codes et des documents de planification spatiale qui limitent l'accès équitable aux ressources urbaines (eau, assainissement, terre, financement de l'habitat, normes de construction ou d'équipement, éradication du VIH-SIDA...) ou bien l'appropriation des innovations introduites en milieu défavorisé par l'entité (exemple : intégration du crédit roulant pour l'assainissement à faible coût dans la nomenclature du budget communal) ; **5** – réussir dans les autres pays de la sous-région à obtenir la reconnaissance officielle de la technologie de l'assainissement à faible coût comme une alternative pertinente pour l'amélioration de l'accès du plus grand nombre à un environnement sain.

- ***La réduction du fossé entre l'urbain et le rural***

- **Justification** : le processus d'urbanisation semble pousser à un glissement inéluctable de population vers les villes et les plus grandes agglomérations où sont concentrées les chances pour les individus d'accéder à de meilleures conditions de vie. A défaut d'enrayer de telles migrations, il n'est pas utopique de concevoir les politiques d'aménagement de l'espace de manière à réduire les écarts surcreusés dans les pays pauvres entre les milieux urbain, semi-urbain et rural par une planification concertée, notamment dans les zones où ces différents types d'établissement humain entrent en contact, faisant apparaître éventuellement des conflits de compétence entre des territoires ou bien entre des acteurs économiques avec pour enjeu le contrôle foncier.
- **Actions** : en se développant certaines villes phagocytent d'autres localités urbaines ou rurales dans une dynamique exprimée généralement en des rapports conflictuels et ségrégatifs. Ce mouvement d' « *urban*

sprawl » qui a maintenant pris pied dans les pays pauvres soulève la question de l'opportunité de la création de cadastres urbains et ruraux pour servir de référence aux opérations foncières et de matrice à la programmation de l'usage des sols dans les établissements humains. L'expérience capitalisée en la matière par le RUP à travers des projets d'appui à des collectivités décentralisées de la région de Thiès, où a été développé le concept de moniteur urbain, montre que d'autres approches fondées sur la coopération et l'intercommunalité peuvent contribuer à un développement viable des établissements humains confrontés à de telles situations.

- **Moyens :** 1 – agir au niveau national ou le cas échéant au niveau régional pour la définition de politiques introduisant plus de justice sociale dans le développement des établissements humains ; 2 – appuyer le développement des petites localités présentant un potentiel de développement urbain afin d'en faire des relais pour la stabilisation de l'exode rural et des points d'appui au développement de l'économie rurale ; 3 – agir en vue de la sécurisation des espaces qui dans les villes ou les zones de terroir contribuent à la production agricole pour la sécurité alimentaire urbaine et des espaces verts de loisir pour la sauvegarde de la qualité de l'environnement urbain ; 4 – veiller à l'adoption et à l'application de législations qui sont de nature à prévenir la dépossession des tenures paysannes dans les zones correspondant à des fronts d'urbanisation ; 5 - contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu rural à travers des programmes comme celui des éco-villages au Sénégal ; 6 – renforcer les capacités des collectivités locales par la formation des agents des administrations locales à la gestion des situations résultant de l'intercommunalité, avec l'apport de systèmes d'information comme les observatoires de développement local pour la production d'indicateurs de performance permettant de mesurer les dynamiques économiques et sociales des différents territoires ; 7 – inciter et assister les collectivités locales à l'élaboration de plans stratégiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

Au niveau institutionnel, l'essentiel est de renforcer les possibilités de synergies internes par :

- ***Le partage des ressources informationnelles sur l'urbain***

Au sein de l'Organisation, le RUP n'est pas la seule entité opérant en milieu urbain. Mais son antériorité, le nombre et la diversité de ses interventions lui ont permis de disposer d'une appréciable base de données dont l'accès informatisé et l'exportation sur la toile doivent être envisagés pour un accroissement des échanges d'information avec les autres départements de l'Organisation, ainsi que pour la visibilité extérieure de ces ressources informationnelles.

- ***La subsidiarité avec les entités oeuvrant en milieu rural***

Cette option se justifie par l'hypothèse d'une projection du champ d'intervention de l'entité au niveau rural, notamment pour le transfert de la technologie d'assainissement à faible coût et le renforcement des capacités des communautés de base au leadership local et à la citoyenneté.

Au niveau global, la ligne d'horizon à viser doit porter sur :

- ***La pérennisation de l'appartenance à des réseaux internationaux de plaidoyer***

- **Justification** : les nouveaux droits humains concernant la vie des établissements humains (droit à la ville, droit au logement, droit à l'environnement, droit à l'eau et à l'assainissement...) sont proclamés ou rappelés à un moment marqué par la crise de l'économie mondiale et le triomphe de l'idéologie libérale en matière politique et économique. De sorte que ce contexte limite la mise en œuvre complète des résolutions et recommandations adoptées par la communauté internationale. Les coalitions d'ONG, avec le soutien des institutions de coopération multilatérale, servent d'aiguillon pour rappeler aux Etats le respect de leurs engagements.
- **Actions** : l'entité doit continuer à remplir les mandats qui lui sont confiés au sein de HIC, ANEW, AURAN au sein du Forum urbain mondial (Campagne sur le futur urbain), du Forum social mondial, du Forum de la Francophonie, d'Africités, de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, du Réseau international de la promotion de l'économie sociale et solidaire, auprès de la Conférence des Ministres africains en charge de l'eau, du Centre sur les droits humains et contre les déguerpissements... pour la préservation de son leadership parmi la communauté des ONG et la consolidation de son influence sur le terrain des engagements sociaux pour les changements positifs dans le champ urbain. Elle doit mobiliser les pays de la sous-région pour les intéresser davantage aux activités de ces réseaux qui, ainsi confortés, donnent plus de légitimité aux organisations de la société civile africaine dans leur lobbying auprès des décideurs politiques.
- **Moyens** : **1** – la restitution régulière par toutes les voies appropriées des activités de ces réseaux en direction des ONG, des gestionnaires des établissements humaine et des acteurs populaires ; **2** – l'encouragement pour l'organisation à titre tournant des assises de ces réseaux afin de les faire mieux connaître dans les pays membres. **3** – la participation active à la réflexion prospective sur le «Futur urbain » organisée dans le cadre du suivi du Sommet des villes.

III.3 - La procédure de suivi et d'évaluation de la plateforme stratégique

La durée de validité de la plateforme est fixée à 6 ans pour tenir compte des délais les plus longs prévus pour les programmes (3 ans) exécutés au cours des dernières décennies, et, de l'éventualité de leur prolongation par les partenaires extérieurs.

Ces derniers pour leur part procèdent habituellement à des évaluations externes effectuées à mi-parcours ainsi qu'à la fin du cycle de projet. ENDA RUP doit les compléter par des auto-évaluations formellement adressées à chaque programme et projet mis en oeuvre. Outre les paramètres d'efficacité, d'efficience, d'impact, de partenariat, etc, chaque auto-évaluation devra comprendre un volet de mesure du degré de satisfaction du public bénéficiaire.

La plateforme elle-même fera l'objet d'une mise à jour à intervalles d'un ou de deux ans par un Comité de suivi et d'évaluation comprenant des membres de l'entité et des compétences extérieures dans le but d'une révision éventuelle des priorités selon les urgences pratiques rencontrées, et, compte tenu de l'imprévisibilité de certaines situations inhérentes à la vie et au fonctionnement des établissements humains.